

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 30 janvier 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14 ; présents : 12 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCA, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Séverine QUICHOT

Procuration : Eric COUDRON à Anne CHOUVET

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Demande d'intervention financière – Inondations décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire expose que les inondations de décembre 2023 ont fortement dégradé les routes et leurs structures, les trottoirs, les chemins, les réseaux et l'ensemble des éléments de voirie connexes. Ils ont également engendré des coûts très importants de déblaiement, de nettoyage des voiries et de des réseaux d'eau pluviales pendant la catastrophe.

Les services de l'Etat sont actuellement en cours d'expertise et de chiffrage précis de ces dégâts, leur coût exact restant encore à affiner mais est pour l'instant estimé à 1,5 millions d'euros.

Le montant global des travaux de réfection est estimé à 1 500 000,00 € HT.

Le plan de financement espéré est le suivant :

Intitulé	Montant subvention	Taux de financement
DSEC	450 000,00 €	30 %
Etat : DETR 2024	450 000,00 €	30 %
Région : Fond solidarité	150 000,00 €	10 %
Département – Enveloppe solidarité	450 000,00 €	30 %
Montant total HT	1 500 000,00 €	100%
TVA 20 %	300 000,00 €	
Montant total TTC	1 800 000,00 €	

La commune d'Eygliers sollicite une intervention financière auprès des différents intervenants conformément au tableau ci-dessus et aux promesses du gouvernement d'un zéro reste à charge pour

les communes. A défaut et le cas échéant, les financements non obtenus seront pris en autofinancement par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2 (Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND)

- **Adopte** le programme de travaux comme indiqué ci-dessus estimé à 1 500 000,00 € HT ;
- **Sollicite** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat sur le fond DETR et DSEC, de la Région et du Département des Hautes-Alpes comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les devis, marchés de travaux, leurs éventuels avenants, ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,



Anne CHOUVET